



## **Ecole d'Été sur la Migration**

### **La Traite des personnes et le trafic illicite des migrants :**

#### **Une analyse multi-niveau et multidisciplinaire**

**2 – 7 Septembre 2019**

**Les inscriptions à la cinquième école d'été sur la migration sont ouvertes jusqu'au 28 juillet 2019, sur le site <https://www.ecole-ete-migration.tn>**

Tunis - du 2 au 7 septembre 2019 – La cinquième édition de l'Ecole d'Été sur la Migration sera organisée en partenariat par l'Institut National du Travail et des Études Sociales (INTES) , l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLTP), la Mairie de Tunis et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en Tunisie , elle portera sur le thème « La Traite des personnes et le trafic illicite des migrants : une analyse multi-niveau et multidisciplinaire » .

L'Ecole d'Été sur la migration est conçue comme un programme de formation complet organisé annuellement par l'INTES et l'OIM en partenariat avec plusieurs institutions nationales et internationales. La cinquième édition est pensée comme un espace d'échange, de réflexion et de partage autour de thématiques d'actualité affectant aujourd'hui tous les pays du monde.

Sur une durée de 6 jours , cette édition réunira une soixantaine de participants de différents horizons, issus notamment du milieu académique, institutionnel, de la société civile et des partenaires sociaux souhaitant approfondir leurs connaissances dans les domaines de la lutte contre la traite et du trafic illicite des migrants. Les sessions seront assurées par des experts nationaux, régionaux et internationaux.

Les inscriptions pourront se faire jusqu'au 28 Juillet 2019 sur le site de l'Ecole d'Été sur la Migration <https://www.ecole-ete-migration.tn/> . Un comité scientifique sera en charge de l'étude et de la sélection des candidatures.



Œuvre : Le Passeur – Omar Bey, 2019. Fil de fer sur bois,

Œuvre : Le Passeur – Omar Bey, 2019. Fil de fer sur bois,  
dans le cadre de l'initiative Mirage d'espoir. OIM Tunisie